



Rappel
Les évolutions du
programme Erasmus + 2024

Décembre 2023

— Les évolutions du programme

Le programme Erasmus+ 2021-2027 s'inscrit dans la continuité du programme 2014-2020. Son architecture et ses principes généraux sont similaires au programme 2014-2020.

Dans cette quatrième année de programmation, l'architecture du programme reste stable, les principales évolutions concernant la revalorisation des barèmes appliqués.

Hormis les évolutions précisées par action, cet appel renforce l'engagement des projets financés à respecter les valeurs de l'UE.

— Evolutions 2024 - action clé 1

- Les barèmes des frais de voyage sont revus à la hausse et harmonisés pour l'ensemble des publics, dont les apprenants de l'enseignement supérieur, notamment pour les voyages écoresponsables
- Les barèmes des frais de séjour sont réévalués pour tenir compte de l'inflation. La répartition des pays par groupe est aussi révisée
- La mobilité de groupe d'apprenants de l'EFP est une nouvelle opportunité proposée
- Echanges virtuels dans les domaines de l'Enseignement supérieur et de la jeunesse : introduction de 4 domaines thématiques dans lesquels doivent s'inscrire les projets

— Evolutions 2024 - action clé 2

- Partenariats de coopération : la note minimale d'évaluation qualitative requise est maintenant de 70/100
- Partenariats de coopération : l'organisme candidat devra justifier d'une existence légale de 2 ans au moment de la date limite de dépôt
- Partenariats de coopération et partenariats simplifiés : le nombre maximal de participations par organisme (candidat ou partenaire) est fixé à 10
- Partenariats simplifiés : un organisme ne peut être candidat qu'à une candidature par date limite de soumission
- Actions préparatoires pour le master conjoint Erasmus Mundus (EMDM): revalorisation du forfait à 60 000€
- Académie des enseignants : Changement de la composition du partenariat
- Alliances pour l'innovation : date limite de dépôt avancée au 7 mars 2024
- Centres d'excellence professionnelle : date limite de dépôt avancée au 7 mai 2024
- Projets prospectifs : Pas d'appel en 2024

— Evolutions 2024 - action Jean Monnet

- Actions Jean Monnet Module, Chaire, Centre d'excellence et Réseaux thématiques : date limite de candidature avancée au 1er février 2024
- Jean Monnet Modules : revalorisation du forfait à 35 000 €
- Jean Monnet Chaires : revalorisation du forfait à 60 000 €
- Jean Monnet Réseaux thématiques : 3 nouvelles thématiques 2024 :
 - Une économie au service des personnes (questions internes à l'UE)
 - UE-Amérique Latine (questions de politique extérieure)
 - UE-Afrique (questions de politique extérieure)